

REVUE UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

RUDH

31 décembre 2015

Vol. 21 (2014-2015) N° 1-12

ISSN 0937-714X

Pages 1-480

1. DOCTRINE

« Des juges se souviennent ... »

Impressions et enseignements tirés des années passées à la Cour de Strasbourg

Lucius CAFLISCH , Genève – Prolégomènes	1
Lucius CAFLISCH , Genève – La Cour peut faire toute la différence	3
Jean-Paul COSTA , Strasbourg – L'affaire Siliadin contre France	7
José Antonio PASTOR RIDRUEJO , Madrid – Fuentes Bobo contre Espagne / Réflexions sur l'arrêt rendu par la Cour européenne des droits de l'homme	10
Jean-Paul COSTA , Strasbourg – Épilogue	12

Christian TOMUSCHAT , Berlin La Cour arabe des droits de l'homme dans le contexte des autres systèmes internationaux de protection des droits de l'homme	14
Stéphane GERVASONI , Luxembourg	
La question prioritaire de constitutionnalité a cinq ans : le printemps de la justice constitutionnelle en France	24

2. JURISPRUDENCE

Comité des droits de l'homme des Nations Unies (CDH-ONU), Genève/New York

- 28. III. 14 – Obligation pour les « gens du voyage » de faire viser leur carnet de circulation à intervalles rapprochés (tous les trois mois) sous peine d'une contravention pénale / Violation du droit à la liberté de circulation / *Ory c. France*
- 21. VII. 14 – Pas de réexamen de la « même question » (accès au tribunal, contestations de caractère civil) par le Comité de l'ONU après la déclaration d'irrecevabilité de la requête par la CourEDH en formation de comité de trois juges qui constate, sous forme de lettre, l'absence d'apparence de violation de la Convention européenne / *Pronina c. France*

Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CourAfrDHP), Arusha

- 28. III. 14 – Assassinat, en 1998, de Norbert Zongo, journaliste d'investigation, et de trois de ses compagnons / Requêtes des ayants droit des victimes et du Mouvement burkinabé des droits de l'homme et des peuples / Exception de non-épuisement de la totalité des recours internes rejetée, vu le temps écoulé (8 ans) pour des recours déjà exercés / Après l'ordonnance de non-lieu en faveur du principal inculpé en 2006, l'État défendeur n'a entrepris aucune autre investigation : violation de l'article 7 de la Charte (unanimité) / « Défaillance de l'État dans la recherche et le jugement des assassins a suscité des peurs et des inquiétudes dans les milieux des médias » : violation du droit des journalistes burkinabé à la liberté d'expression, art. 9 de la Charte (5 voix c. 4) / *Zongo et al. c. Burkina Faso* (Fond)
- 5. VI. 15 – *Réparations* : affaire *Zongo et al. c. Burkina Faso* / *Préjudice moral* : compensation allouée au conjoint, aux enfants, pères et mères des défunts (sœurs et frères exclus) / *En matière de preuve* : détermination du type de documents à soumettre / *Préjudice matériel* : indications détaillées concernant le remboursement des honoraires d'avocats

Cour européenne des droits de l'homme (CourEDH), Strasbourg

- 5. VI. 15 – Alimentation et hydratation artificielles d'un patient ayant subi un grave traumatisme crânien lors d'un accident de la route plus de 5 ans auparavant / L'arrêt du traitement qui maintient artificiellement en vie (contre le gré d'une partie de la famille) ne serait pas contraire à l'article 2 / L'État a respecté ses obligations positives découlant du droit à la vie (article 2) / *Lambert et al. c. France* (GC)

(Suite voir 3^e et 4^e de couverture)

Table des matières (suite)

	Tribunal fédéral suisse (TF), Lausanne	
- 7. IV. 15	Conditions de détention / Fouilles à nu systématiques de détenus / Pas de violation de la dignité humaine / Ici : Champ-Dollon, prison avec parloir direct permettant le contact physique avec les visiteurs	Steinmann 353
3. DOCUMENTATION		
	Jean-Bernard MARIE, Strasbourg	
- 1. I. 15	Instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme au 1 ^{er} janvier 2015	357
	Andrew DRZEMCZEWSKI, Strasbourg	
	La commission de l'Assemblée parlementaire sur l'élection des juges à la CourEDH, Conseil de l'Europe	380
	Conseil de l'Europe, Strasbourg	
	<i>Assemblée parlementaire : La mise en œuvre des arrêts de la CourEDH</i>	
- 30. IX. 15	Résolution 2075 (2015)	386
- 30. IX. 15	Recommandation 2079 (2015)	386
- 9. IX. 15	Rapport de M. Klaas de Vries	387
	<i>Panel consultatif d'experts sur les candidats à l'élection de juges à la CourEDH</i>	
- 11. VI. 14	Liste des membres du Panel : mandat 2014-2017	441
- 11. XII. 13	Rapport d'activité du Panel pour les années 2010-2013	441
- 10. XI. 10	Résolution du Comité des Ministres sur la création du Panel	446
	<i>Renseignements utiles de la Section de Filtrage de la CourEDH</i>	
- 21. IV. 15	Rapport sur la mise en œuvre de l'article du règlement modifié concernant l'introduction de nouvelles requêtes	447
- 21. IV. 15	Remplir le formulaire de requête en évitant les erreurs récurrentes	449
	<i>Effectivité de la CourEDH – Deux nouveaux protocoles ouverts à la signature</i>	
- 24. VI. 13	Protocole n° 15 (subsidiarité, marge d'appréciation, limite d'âge pour les juges, délai de 4 mois pour le dépôt des requêtes) : Texte et Rapport explicatif	450 / 451
	Protocole n° 16 (compétence de la Cour de rendre des avis consultatifs sur demande d'une juridiction nationale)	
- 6. V. 13	Avis de la CourEDH sur le Protocole n° 16	453
- 2. X. 13	Texte et Rapport explicatif	455 / 456
	Conseil de l'Union européenne, Bruxelles	
	<i>Adéquation des candidats à l'exercice des fonctions de juge et d'avocat général de la CJUE et du Tribunal / Bilan de M. Sauvé, président du comité prévu par l'art. 255 TFUE</i>	
- 11. II. 11	1 ^{er} rapport d'activité	459
- 26. XII. 12	2 ^e rapport d'activité	465
- 13. XII. 13	3 ^e rapport d'activité	469
	Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), Luxembourg	
- 2014	Nouveau mode de citation de la jurisprudence : ECLI	475
	Union européenne / Groupe de travail « article 29 » sur la protection des données	
- 15. X. 15	Conséquences de l'arrêt Schrems de la CJUE du 6 octobre 2015 (cf. <i>supra</i> p. 257)	476
4. AFFAIRES PENDANTES		
	Cour européenne des droits de l'homme (CourEDH), Strasbourg	
- 22. VI. 15	Décès de deux adolescentes dans un foyer pour enfants atteints de handicaps mentaux / Absence de soins appropriés dénoncée par une ONG au nom des deux victimes / Requêtes communiquées au Gouvernement / <i>Comité Helsinki Bulgare c. Bulgarie</i>	477